

Arrivez serein !

Vous organisez peu à peu la vie dans votre nouveau logement : défaire les cartons, inscrire les enfants à la garderie, souscrire à un abonnement au club de sport, etc. Toutefois, il vous reste encore quelques formalités à accomplir avant que déménager ne soit plus qu'un souvenir !



J'ai déjà souscrit mes nouveaux abonnements (eau, gaz, électricité, internet, assurance habitation...);



Je procède gratuitement au changement d'adresse sur ma carte grise dans un délai maximum d'un mois sur <https://ants.gouv.fr/>;

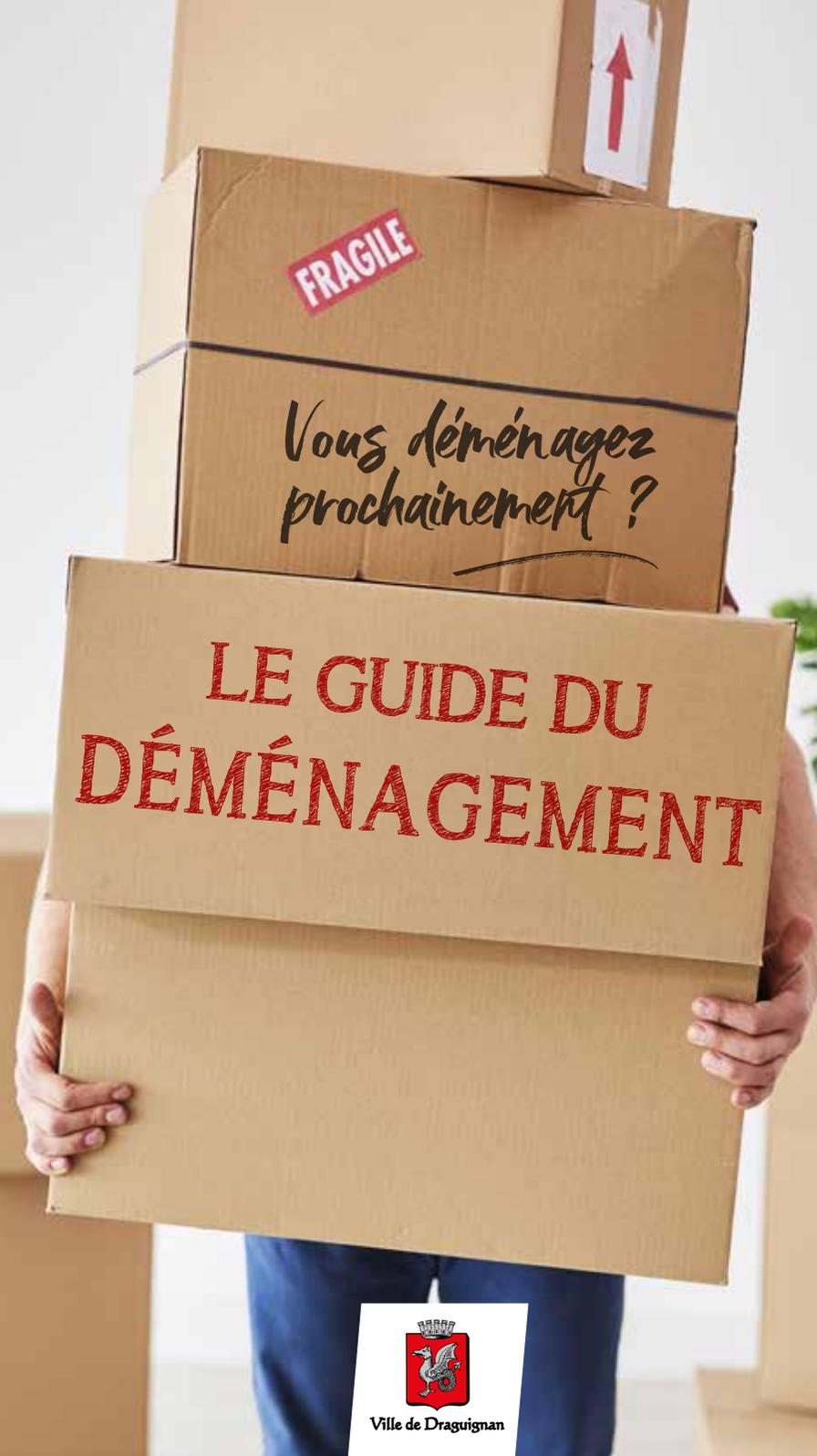


Je m'inscris sur la liste électorale de mon nouveau lieu d'habitation sur service-public.fr;



Je déclare mon changement d'adresse auprès des organismes que je n'ai pas résiliés (assureurs, banques, Pôle emploi, Caisses d'allocations familiales, ...).

Ne pas jeter sur la voie publique, merci. Ville de Draguignan - Direction de la Communication - Imprimé sur papier recyclé.



Ville de Draguignan

Anticipez votre déménagement!

Rétro-planning

Lorsque l'on change de logement,

organiser le déménagement n'est pas toujours évident.

On peut donc facilement oublier certaines formalités avant le jour J.

Découvrez la liste des démarches à prévoir avant de déménager.

6 mois avant

Je commence à désencombrer mon logement

- Je vends, je donne à une association solidaire ou une ressourcerie, je trie dans la bonne poubelle,
- J'amène à la **déchetterie** ou j'appelle le service des **encombrants**.

DÉCHETTERIE
QUARTIER DE LA ZONE
D'ACTIVITÉ DU SALAMANDRIER
SERVICE GRATUIT
OUVERT DU
Lundi au samedi
de 7h à 18h
Dimanche de 8h à 12h
Tél. : 04 94 85 00 91

3 mois avant

J'entreprends les premières démarches administratives

- Je préviens les différents organismes concernés par mon déménagement (banques, assureurs, établissement scolaire si j'ai des enfants...),
- Je résilie ou transfère mes contrats de gaz, électricité, Internet... Je vérifie mes contrats, certains fournisseurs demandent un préavis de 3 mois pour une résiliation.

2 mois avant

J'anticipe l'aspect pratique du déménagement

- Je liste et évalue mes besoins pour déménager en toute sérénité (type de véhicule à louer, meubles encombrants, sociétés de déménagement...).

1 mois avant

Je préviens mon bailleur

- Si je suis locataire, j'envoie mon préavis à mon bailleur par courrier recommandé. Draguignan se situant en "zone tendue", un mois suffit même pour les locations non meublées.

15 jours avant

J'informe de mon changement d'adresse

- Je communique ma nouvelle adresse à tous les organismes concernés (banques, assureurs, Caisses d'allocations familiales...),
- Je souscris à un transfert de courrier auprès de La Poste.

7 jours avant

Je finalise les préparatifs

- Je confirme l'heure du déménagement avec les déménageurs ou les personnes qui m'aideront,
- Je termine mes cartons, range les derniers objets, classe les derniers documents importants...
- Je jette à la déchetterie mes derniers objets volumineux ou prends rendez-vous avec le service des encombrants.
Tout objet jeté sur la voie publique est passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 €,

- Je pose un jour de congé et invite les personnes qui m'aideront ce jour-là à faire de même,
- Je formule une demande d'occupation d'une place de stationnement à la mairie. Je précise le jour du déménagement, mon adresse exacte, le véhicule que je prévois d'utiliser et ses spécificités (camion, avec ou sans hayon...). Écrire à : departement.vrd@ville-draguignan.fr

Le jour J

Avant de rendre les clefs

- Je fais l'état des lieux de sortie,
- J'effectue le relevé des compteurs à transmettre à ma compagnie d'eau, d'électricité...

